

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS  
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

\*

Ancienne Gare - Place Faure-Marchand  
17390 LA TREMBLADE

\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2021**

**AFFICHÉ LE 15 DECEMBRE 2021**

**CS-211214-03**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

017-200077089-20211214-CS-211214-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021

*Nombre de membres :*

- En exercice : 14  
- Présents : 09  
- Absents : 05  
- Pouvoirs : 00

**CS-211214-03 BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET DES PORTS DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

L'an deux mil vingt et un, le quatorze décembre à neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le neuf décembre deux mille vingt et un s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Emmanuel CRETIN, Président du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre.

**LES PRÉSENTS :**

- M. MATET Nicolas (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Mme PERAUDEAU Marie-Christine (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MARY Guy (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. LYS Jacques (T)..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. PITARD Christian (S).....
- Suppléant de M. BARRAUD Vincent (T)..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. DAUGY Emmanuel (S)
- Suppléant de Mme OSTA AMIGO Laurence (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. CRETIN Emmanuel (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Mme BALLOTEAU Claude (T)..... Communauté de commune du bassin de Marennes
- M. PROU Jean (T) ..... Conseil départemental de Charente-Maritime

**En présence de :**

- M. CHEVALIER Pierre-Yves ..... Directeur du Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre

**LES ABSENTS EXCUSES :**

- M. PETIT Jean-Marie (T)..... Communauté de commune du bassin de Marennes
- M. SUEUR Christophe (T) ..... Conseil départemental de Charente-Maritime
- Mme. LABARRIERE Fabienne (T)..... Conseil départemental de Charente-Maritime
- M. FERCHAUD Pascal (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MALAGNOUX Jonathan (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

° ° ° °

**Secrétaire de séance : MARY Guy**

° ° ° °

## **CS-211214-03 BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET DES PORTS DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

### Rapport :

Le budget primitif est la première étape pour entamer la nouvelle année civile. Il se base sur le débat d'orientation budgétaire acté précédemment et permet de présenter le budget sur l'exercice suivant en détail. Il permet d'identifier les dépenses et les recettes en fonctionnement et en investissement qui pourront être modifiées tout au long de l'exercice budgétaire par des décisions modificatives.

Cette proposition de budget primitif tient compte des délibérations précédentes et notamment celle portant sur les tarifs portuaires 2022 avec la proposition faite de lisser l'augmentation de tarif sur plusieurs années en la plafonnant à 33% chaque année.

En section de fonctionnement, les recettes sont constituées des redevances portuaires versées par les usagers pour les occupations du domaine public et les services portuaires, à hauteur de 759 000,00 €, ainsi que, pour la dernière année, de la dotation du département de la Charente-Maritime. Celle-ci s'élève pour l'année 2022 à 50 000,00 €.

Les charges de fonctionnement seront équivalentes au montant des recettes prévues. Elles seront réparties en dépenses générales de fonctionnement adaptées aux charges générales de mieux en mieux identifiées et à la nouvelle organisation interne de la structure, auxquelles de nouvelles dépenses liées aux opérations de dragage à envisager sont ajoutées (Marennes, L'Eguille, La Tremblade). Le chapitre lié aux dépenses de personnel est également ajusté à la nouvelle organisation, au renfort de l'équipe pour faire face à la charge d'activité et aux compétences nécessaires, aux évolutions statutaires (valeur du point d'indice) et aux renforts saisonniers à envisager pour accueillir dans les meilleures conditions les usagers occasionnels des bassins à flot essentiellement. Le remboursement du salaire et des charges de l'agent mis à disposition par la mairie de Marennes-Hiers Brouage est intégré désormais dans le chapitre 012 (Frais de personnel) alors qu'auparavant il apparaissait dans les charges à caractère général (chapitre 011).

En section d'investissement, les dépenses sont constituées essentiellement :

- de la ré-inscription de quelques opérations de travaux qui n'ont pu être réalisées en 2021 (ponton flottant à L'Eguille-sur-Seudre, pompes fixes pour l'entretien des cales à Mornac, Arvert et Marennes) ;
- de l'opération de réparation du musoir aval de l'écluse de Marennes endommagé à l'occasion des travaux de remplacement de la porte ;
- d'équipement informatique et mobilier lié au renfort en personnel ;
- d'acquisition d'outillages et équipements complémentaires pour les interventions du personnel sur les plans d'eau (annexes) ;
- de moyens de déclencher les premières études d'aménagement du secteur de « La Grève » à La Tremblade ;
- de la mise en place d'une signalétique particulière pour les activités professionnelles à « La Cayenne » à Marennes, harmonisé avec la signalétique que la commune de Marennes-Hiers Brouage prévoit de mettre en place sur son territoire ;

Les recettes d'investissement correspondent au report des moyens prévus en 2021 soit 115 000.00 € pour les travaux ré-inscrits et reportés, à un emprunt complémentaire à hauteur de 70 000,00 euros, le tout apparaissant en ligne « Emprunts et dettes assimilées », à la dotation aux amortissements, à la participation (50 %) des entreprises et de leurs

assureurs respectifs aux travaux de réparation de l'écluse de Marennes, et à des subventions à solliciter auprès des membres du Syndicat Mixte pour les travaux de Marennes et de l'Eguille sur Seudre.

Suite à la présentation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M4 pour les services à caractère industriel et commercial,

Vu l'arrêté préfectoral n°17-2331-DRCTE-BCL en date du 23 novembre 2017 autorisant la création du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre,

Vu les statuts du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre,

Vu la délibération n° CS-211109-04 du 09 novembre 2021 par laquelle le comité syndical a délibéré et pris acte du débat d'orientation budgétaire 2022,

Vu l'avis du Conseil Portuaire Unique du Syndicat Mixte le 07 décembre 2021,

Considérant que le budget « Ports de l'estuaire de la Seudre » est assujéti à la TVA,

Considérant que le budget « Ports de l'estuaire de la Seudre » sera voté par chapitre en section de fonctionnement et par opération d'équipement ou par chapitre en section d'investissement,

Considérant que l'équilibre budgétaire du budget annexe «Ports de l'estuaire de la Seudre » 2022 s'établit comme suit :

	BUDGET PRIMITIF 2022			
	BUDGET PRINCIPAL			
	BALANCE PAR SECTION			
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
TOTAL MOUVEMENTS REELS	759 000,00 €	848 000,00 €	400 000,00 €	311 000,00 €
OPERATION D'ORDRE	48 887,55 €	–	–	48 887,55 €
VIREMENT	40 112,45 €	–	–	40 112,45 €
TOTAL GENERAL	848 000,00 €	848 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €

# LE COMITE SYNDICAL

- après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

1°) D'adopter le budget primitif 2022 « Ports de l'estuaire de la Seudre », par chapitre pour la section de fonctionnement et opération d'équipement ou chapitre pour la section d'investissement,

Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre  
COMITE DE SYNDICAL DU 14/12/2022 - Annexe 1


SECTION DE FONCTIONNEMENT				RECETTES			
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre - Libellé	BP	DM	TOTAL	Chapitre - Libellé	CREDITS	DM	TOTAL
011 Charges à caractère général	312 000,00 €		312 000,00 €	Atténuation de charge	0,00 €		0,00 €
012 Frais de personnel	435 000,00 €		435 000,00 €	Produits des services	798 000,00 €		798 000,00 €
65 Charges de gestion courante	5 000,00 €		5 000,00 €	Dotations, participations, subventions	50 000,00 €		50 000,00 €
66 Charges financières	7 000,00 €		7 000,00 €	résultat d'exploitation reporté	0,00 €		0,00 €
67 Charges exceptionnelles	0,00 €		0,00 €	Autres produits de la gestion courante	0,00 €		0,00 €
				Produits financiers	0,00 €		0,00 €
				produits exceptionnels (excédents Marennes)	0,00 €		0,00 €
<b>Total Opération Réelles</b>	<b>759 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>759 000,00 €</b>	<b>Total Opération Réelles</b>	<b>848 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>848 000,00 €</b>
023 Virement à la section d'investissement	48 887,55 €		48 887,55 €				
042 Opération d'ordre	40 112,45 €		40 112,45 €	Opération d'ordre	0,00 €		0,00 €
<b>Total Opération d'Ordre</b>	<b>89 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>89 000,00 €</b>	<b>Total Opération d'Ordre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>848 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>848 000,00 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>848 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>848 000,00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT				RECETTES			
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre - Libellé	BP	DM	TOTAL	Chapitre - Libellé	CREDITS	DM	TOTAL
20 100 Concession et droit assimilés	0,00 €		0,00 €	Subventions	126 000,00 €		126 000,00 €
21 100 Matériel de bureau et informatique	3 000,00 €		3 000,00 €	Emprunts et dettes assimilées	185 000,00 €		185 000,00 €
21 100 Autres	0,00 €		0,00 €	Dépôts et cautionnement	0,00 €		0,00 €
20 200 Frais d'études	15 000,00 €		15 000,00 €	Autre réserves	0,00 €		0,00 €
21 200 Autres	39 600,00 €		39 600,00 €	résultat d'exploitation reporté	0,00 €		0,00 €
23 200 Constructions	302 000,00 €		302 000,00 €				
21 300 Mobiliers	2 100,00 €		2 100,00 €	<b>Total Opération Réelles</b>	<b>311 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>311 000,00 €</b>
21 400 Outillage industriel	10 100,00 €		10 100,00 €	Virement de la section d'investissement reporté	48 887,55 €		48 887,55 €
016 Emprunts et dettes assimilées	28 200,00 €		28 200,00 €	Opération d'ordre	40 112,45 €		40 112,45 €
				<b>Total Opération d'Ordre</b>	<b>89 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>89 000,00 €</b>
<b>Total Opération Réelles</b>	<b>400 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>400 000,00 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>400 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>400 000,00 €</b>
040 Opération d'ordre	0,00 €		0,00 €				
<b>Total Opération d'Ordre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>400 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>400 000,00 €</b>				

2) - d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

**- ADOPTÉ À L'UNANIMITE -**

Le Président du Syndicat Mixte  
des ports de l'Estuaire de la Seudre,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a final vertical stroke on the right side.

Emmanuel CRETIN